

PARTAGEONS *nos conseils communautaires*

Chère adhérent, chères habitantes, chers habitants,

Dans une démarche de transparence et de partage de la vie démocratique de notre commune, le Conseil d'Administration de l'association, vous proposent un résumé simple et factuel des décisions prises ainsi que les positions de notre élus communautaire lors du **Conseil Communautaire de la CCVL du 21 mai 2026**.

VIE LOCALE & DÉCISIONS DE LA CCVL

Nouveau giratoire (Accès CCVL et piscine) :

Début fin juin de la construction d'un giratoire à l'angle de la route qui descend de Maison Blanche vers Craponne et de la route qui permet d'accéder à la piscine, afin de sécuriser cette zone.

Emplois saisonniers à la piscine cet été :

Création de plusieurs emplois saisonniers de 2 mois pour la caisse, l'entretien et la surveillance des bassins. La CCVL peine souvent à recruter, n'hésitez pas à faire passer largement l'information (À vos CV !).

BUDGET, ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT

Adoption du Compte Financier Unique 2025 - Adopté :

Le bilan 2025 du budget principal affiche une progression des recettes fiscales et de l'épargne brute. Les dépenses s'élèvent à 10,81 M€ en fonctionnement (-2,8 % par rapport au CFU 2024) et 4,96 M€ en investissement. L'excédent de fonctionnement est reporté en investissement pour combler le déficit de cette section.

Fiscalité locale :

La CCVL a augmenté de 1 % le taux de la taxe foncière bâtie. Couplée à la revalorisation de l'assiette par les services fiscaux, cette mesure a permis de dégager +285 K€ de recettes supplémentaires (+5,25 % sur le poste impôts et taxes).

Budgets annexes :

Validation des 9 budgets annexes (dont 5 concernent les parcs d'activités). À noter pour le budget Déchets (« environnement ») : le passage à la TEOM a pratiquement résorbé le déficit de fonctionnement, le solde négatif de 17 K€ étant comblé par les reports de l'excédent d'investissement.

Logement social (Intervention de l'État à Brindas) :

Suite à l'arrêté de carence qui touche Brindas depuis 2023, l'État a exercé pour la première fois son droit de préemption au 33 chemin des Andrés pour y construire des logements sociaux (portage foncier par l'EPORA). Si la revente au bailleur ne couvre pas les frais, ce sont les pénalités versées par la commune qui comblent l'écart.

COMPOSITION DES COMMISSIONS CCVL ET IMPLICATION DES ÉLUS DE MESSIMY

Le Conseil a validé la répartition des élus au sein des différentes commissions thématiques de la CCVL.

La répartition par commission :

- Finances : J-J. Bobichon, A. Chancrogne (commission fermée aux conseillers municipaux).
- Aménagement, politique logement : J-J. Bobichon, P. Guérin (uniquement des conseillers CCVL).
- Environnement déchets : M. Guérin, V. Delgove (aucun conseiller communautaire de Messimy).

- Développement économique : J-J. Bobichon, E. Le Guillou, C. Parret.
- Agriculture : P. Ville, E. Creissen (aucun conseiller communautaire de Messimy).
- Transition énergétique : A. Chancrogne, M. Guérin, A. Pinot.
- Informatique : J-J. Bobichon.
- Culture : P. Guérin.
- Communication : Aucun représentant de Messimy (hormis la Vice-Présidence d'E. Le Guillou).
- Petite enfance et jeunesse : P. Guérin, B. Mille, N. Ruillat, D. Petitjean, S. Guérard.
- Sport et loisir : T. Granjeon.
- Voirie : V. Delgove, M. Gaujac, M. Guérin (aucun conseiller communautaire de Messimy).

Vos élus d'opposition restent pleinement mobilisés et rigoureux pour suivre les dossiers de l'intercommunalité.